CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle coordination et ressources
Direction des ressources humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D.R.H. 19/2711

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR DAMIAN MOORE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE DES SOLIDARITES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3221- 3 et L 3141-1,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R262-40 et R262-68 ; L262-52 ; R262-89 ; L262-46,

VU l'élection du 02 avril 2015 du président du conseil départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au président en vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/480 du 1er mars 2019, en vigueur, portant organisation des services du conseil départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 17/1835 du 26 avril 2017, modifié, portant délégation de signature à M. Damian MOORE, directeur général adjoint chargé des solidarités,

CONSIDERANT les différents mouvements de personnel,

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté départemental R.H. 17/1835 du 26 avril 2017 susvisé est complété ainsi qu'il suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damian MOORE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée, chacun pour ce qui le concerne, par :

- Mme Muriel BETTON, directrice Enfance Famille,
- Mme Nadine MIRAMONT, directrice de l'Autonomie,
- Mme Françoise DELPECH, directrice de la Cohésion Sociale (et notamment en ce qui concerne le RSA : les décisions de sanctions et pénalités administratives, de recouvrement des indus, les réponses aux recours administratifs),

- Mme Valérie SOUYRIS, responsable de la MDS de Caussade/Nègrepelisse,
- Mme Sandrine PARAYRE, responsable adjointe de la MDS de Caussade/Nègrepelisse,
- Mme Sandra LOUAN, responsable de la MDS de Beaumont/Valence d'Agen,
- Mme Yveline VANDENBOOSCHE, responsable adjointe de la MDS de Beaumont/Valence d'Agen,
- Mme Cathy DETONY (par intérim – remplacement de Mme Yveline VAN DEN BOOSCHE en maladie) : responsable adjointe de la MDS de Beaumont/Valence d'Agen.

Le reste sans changement ».

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au payeur départemental et sera publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental.

Fait à Montauban, le 03 décembre 2019
Le Président,

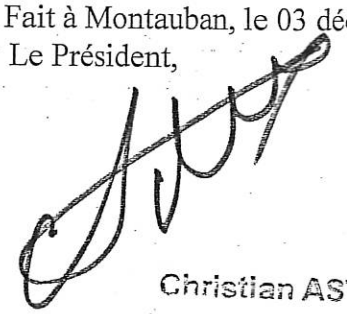

Christian ASTRUC

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.